



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

LIGUE DE BRETAGNE DE FOOTBALL

DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTÈRE

PROCÈS VERBAL COMMISSION DÉPARTEMENTALE JEUNES

DU 6 OCTOBRE 2026

Membres présents : Gilbert Le Gall, Gilles Cunit Ravet, Max Gouès et Philippe Ollivier.

Membres excusés : Glenn Le Saout et Alain Quéau.

Soutien technique : Gabin Le Corre.

Réunion à Châteaulin

1° Courriers :

Passage en revue de tous les courriers et courriels reçus depuis la dernière réunion.

2° Championnat

Report des matchs non joués le 17/10 ou le 24/10.

3° Litige

Match U17D3 du 19/09/2026 **PLOUGONVEN JU- GJ PAYS PAGAN 2**

La Commission de discipline, suivant l'article 2.1.C du règlement disciplinaire, a donné match perdu à l'équipe de PLOUGONVEN.

De ce fait la commission décide de donner match perdu par pénalité au club de Plougonven

Plougonven JU: -1 pt, 0 but pour, 3 buts contre
GJ Pays Pagan 2: 3 pts, 3 buts pour, 0 but contre

La présente décision est susceptible d'appel en 2ème instance, devant la commission d'appel du district du Finistère, dans un délai de 7 jours conformément à l'article 98 des règlements de la ligue de Bretagne.

4° Coupes : Tirages effectués le mardi 6 octobre 2026

Les rencontres se dérouleront le samedi 17 Octobre à 15h

En U15, 12 matchs entre équipes de D3.

En U16, 14 matchs entre 10 équipes de D3 et 18 équipes de D2.

En U17, 14 matchs entre 10 équipes de D3 et 18 équipes de D2.



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

LIGUE DE BRETAGNE DE FOOTBALL

DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTÈRE

RAPPEL

> Ne peut participer à un match de coupe avec une équipe 2 ou 3 le joueur qui est entré en jeu lors de la dernière rencontre disputée par l'une des équipes supérieures de son club lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même jour ou dans les 24 heures suivantes.

> En outre ne peut participer à un match de coupe de district, le joueur qui est entré en jeu lors de la dernière rencontre officielle des équipes supérieures du club évoluant en championnat régional Jeunes et coupe Région Bretagne Jeunes.

Exemple : une équipe U16 Régionale est considérée comme supérieure à une équipe U17 District.

Les feuilles de matches comportant des équipes 2 ou 3 seront donc systématiquement contrôlées.

5° FMI manquantes :

Confirmation de la liste pour envoi aux clubs concernés.

Rappel

La transmission de la feuille de match dématérialisée doit normalement se faire dans les 24 heures après la fin de la rencontre (règlement LBF - Championnat de Bretagne Jeunes). Si elle n'a pas été transmise au district avant le mardi suivant la rencontre à 9 h (ou le vendredi si le match se déroule le mercredi) une amende de 30 euros pour retard envoi feuille de match a été appliquée dès la première journée (voir dispositions financières – annexe 2 des règlements généraux de la LBF).

6° Forfaits occasionnels :

Voir la liste des 8 forfaits du 26/09 au 03/10 en annexe.

Les amendes en conséquence sont portées au compte des clubs concernés.

Prochaine réunion le 23 Octobre à 9h30

Le Président de la Commission

G. LE GALL

Le Secrétaire de la Commission

Ph. OLLIVIER